



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
QUALITÉ, VITALITÉ & PERFORMANCE



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 540-01-2018

Règlement modifiant le règlement 540-2014, règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul afin d'encadrer les feux à ciel ouvert et les foyers extérieurs

Lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 540-01-2018, règlement modifiant le règlement 540-2014, règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul afin d'encadrer les feux à ciel ouvert et les foyers extérieurs.

Ledit règlement 540-01-2018 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SIXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA